

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mercredi 3 avril 2019 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

Absence motivée :

M. Yves St-Jacques, conseiller

Présence dans la salle : Aucune (0) personne.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1904-081

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 4 mars 2019
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Demande de madame Kathia Trottier – La friperie d'un jour
- 110-02 Demande de subvention de la RIAM (PAQIAR) – appui et maintien de la QP
- 110-03 Fauchage de la végétation sur les abords des chemins – offre de service
- 110-04 Entente intermunicipale sur les loisirs – QP 2019
- 110-05 Construction du garage municipal – certificat de paiement # 6
- 110-06 Construction du garage municipal – liste de comptes à payer
- 110-07 Autorisation de dépense pour l'achat d'un photocopieur
- 110-08 127111 Canada inc. – appui à une demande auprès de la CPTAQ
- 110-09 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 110-10 Projet du garage municipal – tableau sommaire demande de changement et ordre de changement
- 110-11 La Croix Rouge – formation en sécurité civile
- 110-12 AVIS DE MOTION – Règlement numéro 2019-356 – modifiant le règlement de zonage 167
- 110-13 AVIS DE MOTION – Règlement numéro 2019-357 – concernant les nuisances
- 110-14 AVIS DE MOTION – règlement numéro 2019-358 Règlement concernant

l'utilisation, l'aménagement et l'entretien de la partie non utilisée de l'emprise d'une voie publique et concernant les encombrements et empiètements sur les voies et places publiques

- 110-15 Lavage de bateau – Entente de service – détaillant
- 110-16 Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme FDT – pour le projet de construction d'une bande de patinoire sur dalle de béton au parc Antonio-Guertin
- 110-17 Demande de M. Charles Lapointe – achat d'une partiel de terrain
- 110-18 Sentiers du lac des Cèdres – octroi d'un contrat d'entretien au PERO pour la saison 2019
- 110-19 Sentiers du lac des Cèdres – octroi d'un contrat pour la réfection au PERO
- 110-20 Nomination d'un maire suppléant
- 110-21 Mise à jour de la liste des signataires des effets bancaires
- 110-22 Annulation de la résolution R19030-65

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 mars 2019
- 130-02 Présentation des comptes payés au 27 mars 2019
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 27 mars 2019
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 27 mars 2019
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2019

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-00 Compte rendu du comité incendie du 14 mai 2019
- 200-01 Association de chefs en sécurité incendie du Québec – congrès 2019
- 200-02 Service incendie – transfert de zone des dossiers scolaires pour certains membres de la brigade
- 200-03 Modifications au programme d'entretien, d'inspection et de remplacement des équipements d'intervention
- 200-04 Entente relative au programme d'entretien préventif des véhicules incendie et de l'entretien ménager de la caserne
- 200-05 Service de désincarcération – Entente l'ASO-Messines
- 200-06 Service incendie – autorisation de dépense pour l'achat d'équipements pour la décontamination

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Lettre de remerciement du comité organisateur du Rallye Perce-neige
- 800-02 MTQ – Plus de 160 M seront investis.
- 800-03 Rapport annuel – Centre de traitement de boues septiques
- 800-04 RIAM – rapport financier 2018
- 800-05 Biblio Outaouais concours Coup de cœur
- 800-06 MRCVG – Conseil en bref
- 800-07 MTQ – réponse à la résolution du conseil R1901-016

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1904-082

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

R1904-083

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

CONSIDÉRANT QUE conformément avec l'article 176.1 du *Code municipal*, le secrétaire-trésorier doit, lors d'une session du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Claude Grondin de la firme de comptables Langevin Grondin CA inc., a procédé au dépôt et à la présentation du rapport financier ainsi que du rapport de l'auditeur pour l'année 2018 tel que préparé par la firme de comptable Langevin Grondin CA inc.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier ainsi que le rapport de l'auditeur pour l'année 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE

R1904-084

SERVICE D'ENTRETIEN PAYSAGER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir un service d'entretien paysager pour l'entretien de ses plates-bandes et de ses espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE les tâches et responsabilités consisteront essentiellement en l'entretien, la planification et la réalisation des divers aménagements paysagers tout en collaborant au programme des Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT QUE madame Bibiane Lafleur a occupé ces fonctions pour la municipalité de Messines par les années passées;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien des plates-bandes effectués par madame Lafleur au cours des dernières années ont toujours été effectués de façon professionnelle et d'une grande qualité et que ceux-ci répondent aux besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Lafleur demande un taux de 21.00\$ de l'heure pour la saison 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyé par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil retient les services d'entretien paysagers de madame Adèle Lafleur pour le service d'entretien de ses plates-bandes et espaces verts pour la prochaine saison estivale, à raison de 16 heures par semaine réparti sur deux jours, et ce, au taux de 21.00\$/heure, par personne.

ADOPTÉE

R1904-085

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – RAPPEL D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE dans sa planification budgétaire 2019, la Municipalité a prévu l'embauche d'une ressource humaine supplémentaire pour son service des travaux publics, et ce, sur une base saisonnière;

CONSIDÉRANT QUE ledit poste est occupé depuis quelques années par M. Yannick St-Denis;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil le rappel de M. St-Denis pour la prochaine saison estivale.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER le rappel de M. Yannick St-Denis au service des travaux publics pour la prochaine période estivale, et ce, aux mêmes fonctions qu'il a occupées lors de la saison 2018.

QUE la période d'emploi autorisé soit établie par le directeur général, selon les besoins du service et ce, pour une période maximale de 32 semaines, tel que prévu au budget 2019.

QUE la rémunération et avantages sociaux applicables à M. St-Denis en contrepartie des services rendus soient établis selon les dispositions de la politique du personnel salarié 2017-2020, selon le statut d'emploi de personne salariée régulière saisonnière – opérateur de machineries lourdes.

ADOPTÉE

R1904-086

DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE POUR L'ACTIVITÉ « FRIPERIE D'UN JOUR »

CONSIDÉRANT QUE madame Kathia Trottier a fait parvenir aux membres du conseil, une demande d'utilisation de la salle Réjean Lafrenière pour son projet de « Friperie d'un jour »;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à offrir l'opportunité aux intéressés de vendre ou d'acheter des vêtements usagés à faible coût, le tout dans un esprit d'économie et de réutilisation et d'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
appuyée par Éric Galipeau
Il est résolu à l'unanimité

D'APPUYER les organisateurs dans l'organisation du projet « Friperie d'un jour »

D'AUTORISER l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel (CMC) de Messines (à titre gratuit) lors de la journée du 4 mai 2019;

D'OFFRIR un support promotionnel au projet par la création d'affiches publicitaires et par une publicité à la radio CHGA via notre programme Clé en main .

ADOPTÉE

R1904-087

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA RIAM DANS LE PROGRAMME D'AIDE QUÉBÉCOIS POUR LES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES RÉGIONALES (PAQIAR) – APPUI ET MAINTIEN DE LA QUOTE-PART

CONSIDÉRANT QUE la RIAM a de nombreux projets de développement et qu'elle peut déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PAQIAR pour obtenir un important montant de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la RIAM est une infrastructure de développement essentiel pour la région, que celle-ci accueille une base permanente de la SOPFEU en plus d'être un outil de développement économique touristique pour la région;

CONSIDÉRANT QUE la RIAM doit s'engager à financer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus suite aux travaux;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la RIAM demande aux municipalités le maintien de la quote-part, et ce, sans augmentation, pour une période maximale de 4 ans pour le financement de sa part du projet.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin;

Appuyée par Éric Galipeau;

Il est résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité donne son appui à la RIAM dans son projet de demande de subvention;

QUE la Municipalité accepte le maintien du montant de la quote-part pour une durée maximale de quatre (4) ans pour la contribution de la RIAM dans le projet.

Note au procès-verbal : L'acceptation du maintien de la quote-part pour une période de quatre ans est conditionnelle à l'obtention de la subvention (PAQIAR).

ADOPTÉE

R1904-088

OFFRE DE SERVICES – TRAVAUX DE FAUCHAGE DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un besoin en service de fauchage du foin situé sur les accotements des chemins municipaux au cours de l'été 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 3097-4547 Québec Inc., située au 167, rue Laurier à Maniwaki Québec, offre les services de fauchage de la végétation aux abords des chemins et que la représentante, madame Annette Brisson, a fait parvenir à la Municipalité, en date du 25 mars 2019, une offre de services sous forme de contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité retient les services de l'entreprise 3097-4547 Québec Inc. depuis plus de dix ans et que les travaux réalisés annuellement sont effectués conformément aux besoins du service demandé, et ce, à un prix compétitif sur le marché pour ce type de travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,

Appuyée par Annie Galipeau,

Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général d'engager une dépense pour les services de fauchage de la végétation aux abords des chemins pour l'année 2019 à l'entreprise de madame Annette Brisson (3097-4547 Québec inc.), le tout au coût de 95.00\$ de l'heure en plus des frais de transport et des taxes applicables.

ADOPTÉE

R1904-089

ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LES LOISIRS – QUOTE PART 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Messines, par sa résolution numéro R1404-087, a autorisé la signature d'une « entente concernant l'utilisation du Centre des loisirs de la Ville de Maniwaki », entente d'une durée de 5 ans jusqu'au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Messines, par sa résolution numéro R1806-174, a reconduit l'entente pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la quote-part 2019 sur les loisirs avec la Ville de Maniwaki et par conséquent autorise le déboursé de la somme de 21 530.00\$ en plus des taxes applicables et ce payable en deux versements tels qui suit à savoir:

- Premier versement payable le 3 avril 2019 : 10 765.00\$ en plus des taxes applicables;
- Deuxième versement payable le 1er juin 2019 : 10 765.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R1904-090

PROJET DU GARAGE MUNICIPAL – CERTIFICAT DE PAIEMENT #6

CONSIDÉRANT QUE Robert Ledoux, architecte, a émis un certificat de paiement pour le 6^e versement dans le projet de construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le montant s'élève à 101 374.59 \$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un déboursé d'un montant de 101 374.59 \$ en plus des taxes applicables, au nom de l'entrepreneur Vamaya, et ce conformément au certificat de paiement no 6 déposé par monsieur Robert Ledoux, architecte.

ADOPTÉE

R1904-091

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 905.00 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement aux travaux de construction du garage municipal soit:

Item	Fournisseurs	Montant avant taxes
1	Robert Ledoux	3 105.00 \$
2	LH2	800.000 \$
TOTAL		3 905.00 \$

ADOPTÉE

R1904-092

AUTORISATION D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT QUE le photocopieur du bureau municipal est en service depuis quatre (4) ans, que celui-ci démontre de plus en plus de signe de vieillissement et de mal fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a invité deux fournisseurs locaux (IP bureautique et Informatique DL), à soumettre chacun, une proposition pour le remplacement du photocopieur par un modèle neuf;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des deux soumissions déposées, le Conseil est d'avis que la soumission présentée par l'entreprise IP Bureautique est la plus avantageuse pour la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jena-Guy Carignan,
Appuyer par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil octroie le contrat de fourniture d'un nouveau photocopieur de marque Canon, modèle C5540I à l'entreprise IP bureautique de Maniwaki.

QUE l'achat du nouveau photocopieur soit financé par contrat de type location/bail, sur une période de 60 mois, mensualité de 171.00\$, avant taxes et d'une valeur de rachat de 10\$ à la fin du terme.

QU'IL soit également autorisé de retenir la formule d'entretien avec fourniture du toner, pièces et main-d'oeuvre, au coût de 0.008¢/ la copie en noir et blanc et 0.059¢/ la copie en couleur, et ce, pour la durée du terme.

D'AUTORISER le directeur général, Jim Smith de signer auprès du fournisseur au nom de la Municipalité tous documents d'achat/ financement relatifs au présent marché.

Soumission IP bureautique

Photocopieur de marque Canon, modèle 5540i
Financement : contrat de type location/bail, terme de 60 mois, mensualité de 171.00\$, avant taxes et d'une valeur de rachat de 10.00\$.
Formule d'entretien : fourniture du toner et pièces et main-d'oeuvre. Prix par copie noir et blanc 0.008¢ et couleur 0.059¢ par copie.

ADOPTÉE

R1904-093

127111 CANADA INC. – APPUI À UNE DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 127111 Canada inc., propriétaire de l'immeuble connu comme étant le lot : 5204344, du cadastre rénové du Québec, exploite un commerce de garage mécanique à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE le commerce de garage mécanique était exploité à cet endroit avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 127111 Canada inc. s'adresse à la commission afin d'obtenir une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture en vertu de l'article 26 de la Loi et ce, afin d'obtenir l'autorisation permettant d'ajouter au commerce de garage mécanique, un service de fourrière pour les véhicules accidentés ou saisis suite à une infraction au code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE lesdites utilisations sont conformes aux dispositions applicables, en vertu des règlements applicables sur le territoire de la municipalité de Messines.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,

Il est résolu à l'unanimité

QUE ce conseil appuie l'entreprise 127111 Canada Inc., dans sa demande auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE

R1904-094

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports a versé une compensation de 206 966 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2018;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Messines informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

R1904-095

DÉPÔT D'UN RAPPORT DE DÉPENSES DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE par la résolution R18SE10-300 le conseil accordait au directeur général une délégation de pouvoir d'achat, autorisant ce dernier d'engager des dépenses supplémentaires dans le cadre du projet de construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général dépose auprès des membres du conseil le rapport « *Tableau sommaire des demandes de changement et ordres de changement* » au 28 février 2019 pour un montant de 15 984.05 \$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport des demandes de changement et ordre de changement présenté par le directeur général totalisant une dépense de 15 984.05 \$ en plus des taxes applicables.

QUE le rapport fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

R1904-096

AUTORISATION D'INSCRIRE DEUX EMPLOYÉS À LA FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT la recommandation du Ministère de la Sécurité publique de former son personnel en sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE La Croix Rouge offrira la formation « *Service d'aide aux personnes sinistrées* » d'une durée de 8 heures, le 17 avril prochain à la salle municipale de Bois-Franc, au coût de 255 \$ par participant.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'inscription de mesdames Myriam Vallières et Nathalie Thérien à la formation *Service d'aide aux personnes sinistrées* offerte le 17 avril prochain par la Croix Rouge, à la salle de Bois-Franc, et ce, au coût de 255 \$ par participants.

ADOPTÉE

R1904-097

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2019-356 MODIFIANT ET EN AJOUTANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167 – PLAN DE ZONAGE, DÉFINITIONS ET TERMINOLOGIE, DISPOSITIONS DES BÂTIMENTS ET USAGES DÉROGATOIRES, DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES ZONES, DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CHACUNE DES ZONES, DISPOSITIONS AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES, DISPOSITIONS APPLICABLES À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES, DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU CORRIDOR D'UTILITÉS PUBLIQUES.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jim Smith a déposé et procédé à la présentation du 1^{er} projet de règlement 2019-356 et a rendu disponible des copies dudit règlement pour le conseil et le public.

EN CONSÉQUENCE,

Un avis de motion est donné par le conseiller Jean-Guy Carignan qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation le 1^{er} projet de *règlement numéro 2019-356*, modifiant et ajoutant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 167 – plan de zonage, définitions et terminologie, dispositions des bâtiments et usages dérogatoires, dispositions communes à toutes les zones, dispositions particulières à chacune des zones, dispositions aux bâtiments accessoires, dispositions applicables à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, dispositions particulières au corridor d'utilités publiques.

Note au procès-verbal : Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (modifié par l'article 26 du projet de règlement 155), le conseiller donnant le présent avis de motion dépose le projet de règlement n° 2019-356, accompagné d'une demande de dispense de lecture.

R1904-098

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2019-357 CONCERNANT LES NUISANCES

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jim Smith a déposé et procédé à la présentation du projet de règlement 2019-357, concernant les nuisances et a rendu disponible des copies dudit règlement pour le conseil et le public.

EN CONSÉQUENCE,

Un avis de motion est donné par le conseiller Denis Bonhomme qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation le *règlement numéro 2019-357*, concernant les nuisances.

Note au procès-verbal : Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (modifié par l'article 26 du projet de règlement 155), le conseiller donnant le présent avis de motion dépose le projet de règlement n° 2019-357, accompagné d'une demande de dispense de lecture.

R1904-099

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2019-358 CONCERNANT L'UTILISATION, L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA PARTIE NON UTILISÉE DE L'EMPRISE D'UNE VOIE PUBLIQUE ET CONCERNANT LES ENCOMBREMENTS ET EMPIÈTEMENTS SUR LES VOIES ET PLACES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jim Smith a déposé et procédé à la présentation du projet de règlement 2019-358, et a rendu disponible des copies dudit règlement pour le conseil et le public.

EN CONSÉQUENCE,

Un avis de motion est donné par le conseiller Jean-Guy Carignan qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation le *règlement numéro 2019-358*.

Note au procès-verbal : Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (modifié par l'article 26 du projet de règlement 155), le conseiller donnant le présent avis de motion dépose le projet de règlement n° 2019-358, accompagné d'une demande de dispense de lecture.

R1904-100

RÉSOLUTION D'ENTENTE RELATIVE AU LAVAGE DE BATEAU

CONSIDÉRANT le règlement 2018-347 concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'une entente se doit d'être conclue et renouvelée à chaque année avec le dépositaire responsable du poste de lavage à Messines;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rock Lafrenière de la Boucherie Rock Lafrenière, dépositaire 2017, a modifié sa raison sociale pour devenir l'entreprise numéro 9378-2589 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entreprise portant le nom 9378-2589 Québec inc. souhaite poursuivre l'entente de dépositaire avec la municipalité pour la saison 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire, monsieur Ronald Cross et le directeur général, monsieur Jim Smith de signer l'entente de service pour la gestion d'un poste de lavage d'embarcations à être conclue avec l'entreprise 9378-2589 Québec Inc. pour la saison 2019;

D'AUTORISER le paiement de l'indemnité conformément à l'entente, à l'entreprise 9378-2589 Québec inc.

ADOPTÉE

R1904-101

AUTORISATION DE DÉPOSER UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

CONSIDÉRANT QUE la patinoire extérieure, située au Parc Antonio-Guertin est dans un état vétuste tel que celle-ci est arrivée à la fin de sa vie utile;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité travaille à un projet de remplacement de la bande de patinoire par une bande de patinoire préfabriquée sur dalle de béton;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement des Territoires, priorités d'intervention 2019-2020, sous le thème 3 : « environnement et saines habitudes de vie » prévoit des projets d'amélioration de la qualité des infrastructures en loisir;

CONSIDÉRANT QUE le coût de réalisation du projet de la municipalité est évalué à un peu plus de 111 540\$ et que la municipalité dispose d'une somme de 61 540.32\$, réservée à sa réalisation.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

DE MANDATER le directeur général, monsieur Jim Smith, de déposer au nom de la municipalité de Messines une demande d'aide financière dans le cadre du FDT de 50 000\$ pour son projet de remplacement d'une bande de patinoire au parc Antonio-Guertin **et de plus** autorise le directeur général de signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Advenant une réponse favorable de la part du FDT le projet sera réalisé à l'été 2019.

R1904-102

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DU CHEMIN LAPOINTE

CONSIDÉRANT la résolution R1211-266, dans laquelle le conseil se dit favorable à la demande de monsieur Léo Lapointe quant à une éventuelle vente d'une parcelle de terrain connu comme une partie de territoire non cadastré et partie du lot 5 202 953 du cadastre officiel du Québec, et ce, sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles Lapointe, héritier de monsieur Léo Lapointe, a relancé la demande d'acquisition de ladite parcelle auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un projet de lotissement a été préparé tel qu'exigé, par la firme d'arpenteurs-géomètres AGR.SAT de Maniwaki, et ce, sous ses minutes 9081 en date du 14 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER le directeur général de mandater l'évaluateur agréé, monsieur Marc Céré, de Maniwaki, de réaliser une évaluation de la valeur marchande de la parcelle connue comme une partie de territoire non cadastré et partie du lot 5 202 953 du cadastre officiel du Québec.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Le plan de situation, préparé par M. Ghislain Auclair, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 9081 en date du 14 mars 2019 fait partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

R1904-103

SENTIERS DU LAC DES CÈDRES – OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN AU PERO POUR LA SAISON 2019

CONSIDÉRANT QUE l'organisme le Pôle d'Excellence en Récréotourismes en Outaouais (PERO) a formé une équipe de travailleurs en entretien de sentiers pédestres, et ce, afin que les municipalités qui ont de telles installations sur leur territoire aient accès à un service d'entretien professionnel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a fait appel au PERO pour l'entretien de ces sentiers du lac des Cèdres pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le PERO a fait parvenir à la municipalité à l'automne 2018, une offre de service pour les sentiers pour la saison 2019;

CONSIDÉRANT QUE les deniers nécessaires à l'offre de service du PERO ont été réservés lors de l'élaboration du budget 2019.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'OCTROYER un contrat de service à l'organisme PERO pour l'entretien des sentiers du lac des Cèdres pour la somme de 6 042.00 \$ en plus des taxes applicables, et ce, selon les termes de l'offre de services « Entretien des sentiers récréatifs des lacs des Cèdres »;

QUE le conseil autorise le déboursé de l'aide financière à la réception des pièces justificatives pour la valeur du montant autorisé.

D'AUTORISER le directeur général, M. Jim Smith de signer l'entente de service 2019, au nom de la municipalité de Messines.

ADOPTÉE

R1904-104

SENTIERS DU LAC DES CÈDRES – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES AU PERO

CONSIDÉRANT QUE l'organisme le Pôle d'Excellence en Récrétotourismes en Outaouais (PERO) a fait parvenir à la municipalité à l'automne 2018 une offre de service relatif à des travaux réfection pour ses sentiers du lac des Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE le menu des travaux proposés par le PERO ont été tirés de l'analyse diagnostique effectuée en 2016, cette analyse a été réalisée dans le cadre de l'initiative du PERO, sur l'intégration et la mise à niveau des réseaux de sentiers pédestres de la Vallée-de-la-Gatineau, dont l'auteur est M. François Larose, ing.f., de la Société Sylvicole de la Haute—Gatineau.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'OCTROYER un contrat de service au PERO pour la réfection d'infrastructures aux sentiers du lac des Cèdres, pour la somme de 5 000\$, en plus des taxes applicables.

QUE l'entente 2019 liant les deux parties fasse partie intégrante de la présente, dont le texte intégral est réputé annexé aux présentes comme si au long reproduit.

D'AUTORISER monsieur Jim Smith, directeur général de signer au nom de la municipalité l'entente 2019 liant les deux parties.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : la présente résolution est conditionnelle à une approbation des travaux avant leur réalisation. Le conseil mandate le maire, le directeur général, ainsi que les conseillers qui souhaitent s'y joindre, à une visite des sentiers, permettant une analyse des travaux à réaliser. La somme allouée pourrait faire l'objet d'une révision à la baisse advenant la coupure de certains travaux.

ADOPTÉE

R1904-105

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT DU MAIRE AU SEIN DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, le maire d'un conseil local est d'office représentant auprès du conseil des maires de la municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Messines désigne Madame Anne Langevin à titre de substitut du maire au sein du conseil de la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau, pour la période du 4 avril au 4 novembre 2019 inclusivement.

ADOPTÉE

R1904-106

MISE À JOUR DE LA LISTE DES SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par sa résolution R1904-105, la nomination de la conseillère madame Anne Langevin à titre de maire substitut pour la période du 4 avril au 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec, tout chèque émis et billet ou autre titre consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le directeur général/ secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le directeur général/ secrétaire- trésorier;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour des personnes autorisées à signer ou endosser les effets bancaires de la Municipalité s'impose;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil abroge toute résolution ou tout acte antérieur à l'égard de la signature ou l'endossement des effets bancaires de la Municipalité de Messines;

AUTORISE les personnes suivantes à signer, tirer, accepter ou endosser pour la Municipalité de Messines, tous chèques, traites, billets, lettres de change et autres effets négociables ayant pour effet de créditer ou de débiter les comptes de la Municipalité de Messines

- Monsieur Ronald Cross, maire ou madame Anne Langevin, maire suppléant.
- Monsieur Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier ou Madame Mélanie Lyrette, directrice adjointe aux ressources.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : les effets bancaires susmentionnés comportant obligatoirement au moins deux signatures, c'est-à-dire celle du maire ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par le maire suppléant ainsi que celle du directeur général et secrétaire-trésorier ou celle de la directrice adjointe aux ressources en cas d'absence ou d'incapacité du directeur général.

R1904-107

ANNULATION DE LA RÉOLUTION R1903-065

Sur une Proposition de Jean-Guy Carignan
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ANNULER la résolution R1903-065 et par conséquent met fin aux dispositions qui en découle

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1904-108

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 MARS 2019

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 31 mars 2019, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 30 036.25\$.

ADOPTÉE

R1904-109

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 31 MARS 2019

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 01 au 31 mars 2019, pour la somme de 167 908.67 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
3	Chèques fournisseurs émis	100 654.86 \$
36	Prélèvements électroniques	67 253.81 \$
	TOTAL :	167 908.67\$

ADOPTÉE

R1904-110

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 27 février au 27 mars 2019, dont celle-ci représente la somme de 41 860.58 \$

ADOPTÉE

R1904-111

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 26 MARS 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 27 février au 26 mars 2019, dont celui-ci représente une somme de 10 048.09 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1904-112

ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – CONGRÈS 2019

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le chef pompier, Monsieur André Galipeau, d'assister au Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se déroulera à Québec du 18 au 21 mai 2019.

De plus, le paiement des frais d'inscription et de déplacement est également autorisé sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

R1904-113

SERVICE INCENDIE - TRANSFERT DE ZONE DES DOSSIERS SCOLAIRES POUR CERTAINS MEMBRES DE LA BRIGADE

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur préventionniste de la MRC Vallée-de-la-Gatineau a suggéré le transfert des dossiers scolaires des pompiers dont le dossier est attribué à une autre zone ;

CONSIDÉRANT QUE le transfert des dossiers scolaires des pompiers du service incendie donne accès au coordonnateur préventionniste de la MRC Vallée-de-la-

Gatineau à plusieurs informations telles que les formations suivies à l'école nationale des pompiers du Québec, le code permanent requis pour l'inscription à plusieurs formations, aux listes des présences aux formations suivies à l'ÉPNQ ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse lors de sa rencontre tenue le 11 mars 2019, le Comité de la sécurité publique local recommande au Conseil municipal le transfert du dossier scolaire des sept (7) pompiers auxquels le dossier est attribué à une zone autre que la MRC Vallée-de-la-Gatineau ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Denis Bonhomme;

Appuyée par Anne Langevin;

Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil autorise la dépense concernant le transfert de zone de sept (7) dossiers scolaires attribué à une zone autre que la MRC Vallée-de-la-Gatineau au coût de 10,15\$/dossier, en plus des taxes applicables. Cette somme sera débitée du poste GL # 02-22000-454.

ADOPTÉE

R1904-114

SERVICE INCENDIE - ADOPTION DE MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'ENTRETIEN, D'INSPECTION ET DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées dans le calendrier des fréquences relatif au programme d'entretien préventif qui touche directement le programme d'entretien, d'inspection et de remplacement des équipements d'intervention n° 220-17-10 ;

CONSIDÉRANT QUE les changements portent plutôt sur les fréquences des interventions. Effectivement, l'ancienne version spécifiait la journée dont chaque tâche devait être effectuée, tandis le nouveau calendrier donne un peu plus liberté, puisqu'au lieu de déterminer une journée, on détermine plutôt un week-end dans le mois. De plus, la liste des outils à essence et des équipements divers a été mise à jour. Finalement, la fréquence de calibration du détecteur 4 gaz est passé de 6 mois tous les ans puisqu'il n'y a pas de réglementation ou de loi à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse lors de sa rencontre tenue le 11 mars 2019, le Comité de la sécurité publique local recommande au Conseil municipal l'adoption des modifications au programme d'entretien, d'inspection et de remplacement des équipements d'intervention n° 220-17-10.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau;

Appuyée par Éric Galipeau;

Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la mise à jour du programme n° 220-17-10 intitulé « Programme d'entretien, d'inspection et de remplacement des équipements d'intervention » et ce tel qu'élaboré par la coordonnatrice en prévention.

ADOPTÉE

R1904-115

SERVICE INCENDIE- ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES VÉHICULES INCENDIE ET DE L'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a nommé par sa résolution # R1606-160, des pompiers responsables d'effectuer l'entretien préventif des véhicules incendie et de l'entretien ménager de la caserne ;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente type est proposée aux responsables de l'entretien préventif des véhicules incendies et de l'entretien ménager de la caserne spécifiant tous les aspects du programme, par exemple la description des tâches à effectuer, la tenue du registre des interventions et la rémunération ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local recommande au conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 11 mars 2019, la signature de l'entente relative au programme d'entretien préventif des véhicules incendie et de l'entretien ménager de la caserne incendie aux pompiers sélectionnés par la résolution # R1606-160.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER la signature de l'entente relative à l'entretien préventif des véhicules incendies et de l'entretien ménager de la caserne renouvelable à tous les ans aux pompiers responsables, sélectionnés par résolution, de l'entretien préventif des véhicules incendies et de l'entretien ménager de la caserne incendie;

D'AUTORISER le maire, monsieur Ronald Cross et le directeur général, monsieur Jim Smith de signer l'entente relative au programme d'entretien préventif des véhicules incendie et de l'entretien ménager de la caserne.

ADOPTÉE

R1904-116

SERVICE INCENDIE - DEMANDE À L'ASSOCIATION DE SAUVETAGE DE LA HAUTE-GATINEAU (L'ASO) – SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie de la MRC Vallée-de-la-Gatineau recommande de conclure une entente avec un service de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE l'ASO est un organisme outillé, entre autres, pour désincarcérer des personnes accidentées et que ce dernier dessert la municipalité de Messines et ses environs depuis 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) rembourse les coûts de ce service lors de l'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse lors de sa rencontre tenue le 11 mars 2019, le Comité de la sécurité publique local recommande au Conseil municipal de proposer une entente de service à l'Association de sauvetage de la Haute-Gatineau (ASO) pour desservir le territoire de la municipalité de Messines quand il est nécessaire d'utiliser le service de désincarcération pour secourir une victime;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Anne Langevin,
Appuyé par le conseiller Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité,

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'entente de service à l'Association de sauvetage de la Haute-Gatineau (l'ASO) pour la désincarcération sur le territoire de la municipalité de Messines;

ADOPTÉE

R1904-117

SERVICE INCENDIE – AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA DÉCONTAMINATION

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leurs fonctions, les pompiers, sont exposés à de nombreux contaminants qui peuvent causer le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une présentation donnée par le docteur Jean-Pierre Courteau aux pompiers du service incendie le 12 février sur les risques élevés de cancers chez les pompiers ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des pompiers ont été ébranlés suite à la présentation du docteur Courteau ;

CONSIDÉRANT QUE des solutions ont été suggérées par le docteur Courteau afin de diminuer considérablement le risque de contamination lors et suite à une intervention par l'achat d'équipements tels que housses jetables pour véhicules, brosse et savon pour nettoyer les équipements, cagoules de rechange, récipients en plastique pour le nettoyage des équipements et pour l'entreposage des cagoules souillées et propres, lingettes jetables humides, gants jetables et sacs en plastique ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse lors de sa rencontre tenue le 11 mars 2019, le Comité de la sécurité publique local recommande au Conseil municipal d'autoriser la dépense pour l'achat de matériel de décontamination suggéré par le docteur Courteau tant que le coût n'excède pas le montant alloué au budget d'équipement du service incendie ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Annie Galipeau;

Appuyée par Éric Galipeau;

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense pour l'achat de matériel de décontamination suggéré par le docteur Courteau tant que le coût n'excède pas le montant alloué au budget pour équipement du service incendie.

ADOPTÉE

R1904-118

AUTORISATION DE DÉPENSE D'UNE PARTIE DE LA COUVERTURE DU CENTRE MULTICULTUREL DE MESSINES

CONSIDÉRANT QUE le système de rétention de neige et glace, installé sur le toit du centre multiculturel de Messines, a été arraché par endroit causant ainsi des dommages à la structure, à l'isolant et au recouvrement du toit;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a dû entreprendre des démarches de réparation temporaire d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la facture des travaux effectués par l'entreprise Vamaya s'élève à 1 670.40 \$ avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Jean-Guy Carignan;

Appuyée par Denis Bonhommes;

Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture en date du 27 mars 2019 à l'entreprise Vamaya au montant de 1 670.40 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R1904-119

**COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC – NOMINATION D'UN
NOUVEAU CHEMIN PRIVÉ – CHEMIN LAURIER**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a reçu une demande de monsieur Éric Galipeau et madame Karine Paradis pour la nomination d'un nouveau chemin privé, au nom du Chemin Laurier;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau chemin, en un hommage au père de monsieur Éric Galipeau, Laurier Galipeau, décédé le 26 décembre 1999

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont opté pour le simple prénom comme nomination et ne souhaitent pas donner le nom de famille au nouveau chemin;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

DE DÉPOSER une demande de nomination de lieu auprès de la Commission de toponymie du Québec afin de nommer le nouveau chemin, propriété de monsieur Éric Galipeau et madame Karine Paradis, Chemin Laurier;

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1904-120

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19h40

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/Secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier